

**COMPOSITION DU JURY D'ADMISSION 2025  
DU BACHELOR UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE  
SPECIALITE GACO, GCCD, PEC, MMI et SGM**

**Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc,**

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.612-1 et L.712-2,  
**Vu** l'arrêté ministériel du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, notamment son article 17,  
**Vu** la proposition de Monsieur PICARD, directeur de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Chambéry,

**ARRÊTE n°2025-236**

**Article 1 : Composition**

Pour l'année universitaire 2025-2026, la composition du jury d'admission des candidats du **BUT (bachelor universitaire de technologie), Spécialité GACO, GCCD, PEC, MMI et SGM** :

est fixée comme suit :

<b>Nom Prénom</b>	<b>Qualité (PR, MCF, autre)</b>
➤ Monsieur Christian PICARD, directeur de l'IUT	MCF, Université Savoie Mont Blanc
➤ Monsieur Olivier PLE, chef du département GCCD	PR, Université Savoie Mont Blanc
➤ Monsieur Mathieu GATUMEL, chef du département GACO	MCF, Université Savoie Mont Blanc
➤ Monsieur Christophe CARRAL, chef du département PEC	MCF, Université Savoie Mont Blanc
➤ Monsieur Grégory HOUZET, chef du département MMI	MCF, Université Savoie Mont Blanc
➤ Madame Corine BAS, chef du département SGM	PR, Université Savoie Mont Blanc
➤ Monsieur Nicolas BORGHESE, directeur général délégué du club des entreprises Université Savoie Mont Blanc	Représentant du milieu professionnel

**Article 2 : Publicité**

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la présidence de l'université, 27 rue Marcoz à Chambéry et de l'IUT de Chambéry sur le site universitaire du Bourget du Lac.

**Article 3 : Exécution**

Le directeur général des services, le vice-président formation et le directeur de l'IUT de Chambéry, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Président et par délégation  
le Vice-président formation

Jean-François DREUILLE

Fait à Chambéry, le 19 mai 2025

Philippe BRIAND